

radiotelephonie

Communes	N° Site	Lieu-dit	Opérateur	CDE	Résultats
Beauvais	Beauvais Tillé C17-20330A1	Aéroport de Beauvais 60000 Beauvais	Orange	21/10/2011	<p>Avis de la DREAL : rien à signaler</p> <p>Avis de la DGAC : Favorable avec prescriptions. D'une part obtenir l'engagement strict de l'opérateur à ce que leur station UMTS utilisant la gamme de fréquence 935-960 Mhz ne dépassent pas la fréquence 960 Mhz, et leur rappeler que la DGAC se réserve le droit, le cas échéant, d'exiger l'arrêt immédiat des antennes perturbatrices. D'autre part, équiper le sommet du mât d'un feu d'obstacle standard fonctionnant durant les périodes nocturnes.</p> <p>Avis ARS : pas d'observation particulière</p> <p>Avis DDT : pas d'observation particulière</p> <p>Avis du STAP : favorable avec prescriptions, le mât monotube semble bien s'intégrer au sein du paysage aéroportuaire dans une rangée de mâts d'éclairage de même hauteur. Le mât sera de même teinte que les autres mâts d'éclairage.</p> <p>Conseil : favorable avec prescriptions du STAP et de la DGAC</p>
Nogent sur Oise Centre	C21_6556_A1	Terrain Communal Chaufferie Dalkia 44 Bd Edouard Branly 60180 Nogent sur Oise	Orange	21/10/2011	<p>Avis de la DREAL : les plans de situation sont vraiment mal présentés, il est difficile de s'y repérer. L'étude paysagère n'indique pas que ce poteau sera bien vu de l'ensemble des immeubles environnants. La vue générale page 21 est une vue de près, les photos de l'environnement proche sont des vues « en altitude » quid du passant. Contrairement à ce qui est écrit page 26 le poteau sera visible, surtout l'hiver lorsque les arbres n'auront plus de feuilles. Concernant les couleurs pour le poteau RAL 7012 sera moins marquant au côté des deux cheminées, pour l'abri RAL 7013 qui se fonderait mieux avec le sous bois. Nous émettons un avis défavorable et souhaitons avoir un complément de dossier paysager.</p> <p>Avis de la DGAC : favorable</p> <p>Avis ARS : pas d'observation particulière</p> <p>Avis DDT : pas d'observation particulière</p> <p>Avis du STAP : l'implantation est prévue à 560 m d'un Monument Historique inscrit en 1929 : le château de Sarcus. Le dossier est incomplet. Vu le contexte de cheminées et barres d'immeubles, ce dossier pourrait être accepté. Il faut prévoir une peinture grise RAL 7040 pour poteau, 7013 pour la Baie ; Fournir un complément de photomontage, vues prises depuis le parc en hiver (ruines du château de Sarcus) ; Préciser quels immeubles seront prévus d'être démolis dans le projet ANRU.</p> <p>Conseil : un nouveau dossier sera présenté en tenant compte des prescriptions du STAP. A noter que les RAL 7040 pour le poteau et 7013 pour la Baie ont été retenues.</p>

radiotelephonie

Le Meux	C15_17286_A1	Terrain nu ZI Le Meux Rue du bois Barbier 60880 Le Meux	Orange	21/10/2011	<p>Avis de la DREAL : rien à signaler</p> <p>Avis de la DGAC : favorable</p> <p>Avis ARS : pas d'observation particulière</p> <p>Avis DDT : le règlement actuel de la ZAC ne permet pas l'implantation de ce projet. Réponse Opérateur : Il est en cours de modification actuellement, nous connaissons cette information.</p> <p>Avis du STAP : avis favorable. Prévoir un pylône treillis peinture RAL 7040 avec 2 arbres de grande tige à planter en avant du pylône (sud et sud ouest).</p> <p>Conseil : favorable avec prescriptions du STAP</p>
Chambly Centre	22642-A1	Rue Martial Monchaux 60230 CHAMBLY	Orange	21/10/2011	<p>Avis de la DREAL : Le site (terrain de football) est mal choisi. Il est au milieu d'une zone pavillonnaire, alors qu'une zone industrielle existe à proximité. Nous émettons un avis défavorable à cette demande.</p> <p>Avis de la DGAC : favorable</p> <p>Avis ARS : rien à signaler sur ce dossier</p> <p>Avis DDT : pas d'observations</p> <p>Avis du STAP : l'implantation du pylône est prévue à 950 m de l'église classée Monument Historique en 1862. Avis favorable sur la solution n°2 avec Shelter marron peint gris RAL 7047, pylône RAL 7013.</p> <p>Conseil : favorable pour la solution n°2.</p>

radiotelephonie

Chambly Ville	20734-A1	Eglise Notre Dame de Chambly Place de l'Eglise 60250 CHAMBLY	Orange	21/10/2011	<p>Avis de la DREAL : implantation dans l'église, nous émettons un avis favorable sous réserve de prise en compte des remarques de l'Architecte des Bâtiments de France. Une critique, cependant, sur les photomontages qui sont flous.</p> <p>Avis de la DGAC : favorable</p> <p>Avis ARS : pas d'observation</p> <p>Avis DDT : pas d'observation</p> <p>Avis du STAP : Selon les solutions présentées, les antennes sont prévues d'être implantées sur le clocher (façades) ou dans le clocher de l'église classée Monument Historique en 1862. Avis défavorable. 1^{ière} solution : les antennes en applique sur les façades du clocher ne sont pas acceptables vu la modification de l'aspect apporté à cet édifice classé monument historique. 2^{ème} solution : les antennes placées sous le toit, si elles seront peu visibles entraînent des modifications non négligeables des couvertures de l'édifice (ardoise en résine) et ne peuvent être acceptées sur un monument historique. Il conviendra d'abandonner toute idée d'implantation d'antenne de radiotéléphonie sur cette église. Il est rappelé ici que de tels travaux nécessiteraient une autorisation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie.</p> <p>Conseil : défavorable</p>
Saint-Vaast-les-Mello	18547-A1	Résidence Sycomores Impasse des Petits Bois 60660 Saint-Vaast-les-Mello	Orange	21/10/2011	<p>Avis de la DREAL : le volet paysager page 34 ne décrit que les critères de choix qui ont conduit à proposer le site choisi. Ce n'est pas à proprement parler un « volet paysager ». Les documents photographiques sont insuffisants car il n'y a pas de photographies du Chemin de la gueule Flageot orienté du nord vers le sud, ni du chemin rural de la carrière (la photo n°6 est prise de trop loin), la photo n°8 est prise dans l'axe du peuplier. Il faut savoir montrer et non pas « cacher » dans un souci d'objectivité. Nous souhaiterions également des vues à partir de la route D123 et D12 située sur l'autre rive du Thérain. Nous réservons notre avis dans l'attente d'un complément de dossier.</p> <p>Avis de la DGAC : favorable</p> <p>Avis ARS : pas de remarques</p> <p>Avis DDT : Ne serait il pas judicieux de mettre un pylône. La commune possède un Plan d'occupation des Sols et n'est pas en RNU comme indiqué dans le projet. <i>Réponse STAP pour la solution du pylône</i> : cela dépendra des vues présentées.</p> <p>Avis du STAP : le projet est à 350 m de l'église classée monument historique. Avis défavorable en l'état, incomplet. La fausse cheminée est trop haute et semble incongrue sur cette toiture sans autre cheminée. Présenter des vues depuis l'Ouest de l'église et depuis la rive du Thérain au niveau de la D12 à « Château de Sous rivière ». Réduire la taille de la cheminée. Y a -il la possibilité de descendre les panneaux, sur les pignons éventuellement ? La hauteur des antennes est trop au dessus du faitage, est il possible de la diminuer ?</p> <p>Conseil : un nouveau dossier sera présenté en intégrant 2 scénarios : le premier avec une cheminée et le second avec un pylône.</p>

radiotelephonie

Creil	Biondi 60175_002	26, boulevard Jean Biondi 60100 Creil	Free	21/10/2011	<p>Avis de la DREAL : rien à signaler</p> <p>Avis de la DGAC : favorable</p> <p>Avis ARS : pas d'objection</p> <p>Avis DDT : souligne la requête du maire de Creil qui, dans son avis, souhaite avoir des précisions sur l'estimation maximum de champs reçus par mètre sur cet établissement et sous la forme d'un pourcentage par rapport à la limite réglementaire en vigueur. Réponse Opérateur : des mesures de champ sont effectuées.</p> <p>Avis du STAP : Avis défavorable. Le site paraît acceptable, mais il conviendra de faire un effort d'intégration des antennes en les plaçant plus en retrait des façades et dans des tubes pour éviter l'effet « hérisson » de cette toiture d'immeuble. Une autre solution serait de préparer un projet de cohabitation avec SFR pour une meilleure intégration de l'ensemble des antennes des opérateurs. Préciser la nature du pylône existant. Présenter une autre variante avec des tubes en améliorant l'intégration.</p> <p>Conseil : un nouveau dossier sera présenté en tenant compte des remarques du STAP.</p>
Creil	Descartes 60175_004	30, rue Descartes 60100 Creil	Free	21/10/2011	<p>Avis de la DREAL : rien à signaler</p> <p>Avis de la DGAC : favorable</p> <p>Avis ARS : pas d'objection</p> <p>Avis DDT : souligne la requête du maire de Creil qui, dans son avis, souhaite avoir des précisions sur l'estimation maximum de champs reçus par mètre sur cet établissement et sous la forme d'un pourcentage par rapport à la limite réglementaire en vigueur. Réponse Opérateur : des mesures de champ sont effectuées.</p> <p>Avis du STAP : avis favorable</p> <p>Conseil : favorable</p>

radiotelephonie

Creil	Carpeaux 60175_001	98 et 98 rue Jean Baptiste Carpeaux 60100 CREIL	Free	21/10/2011	<p>Avis de la DREAL : rien à signaler</p> <p>Avis de la DGAC : favorable</p> <p>Avis ARS : pas d'objection</p> <p>Avis DDT : souligne la requête du maire de Creil qui, dans son avis, souhaite avoir des précisions sur l'estimation maximum de champs reçus par mètre sur cet établissement et sous la forme d'un pourcentage par rapport à la limite réglementaire en vigueur. Réponse Opérateur : des mesures de champ sont effectuées.</p> <p>Avis du STAP : l'installation des antennes est prévue sur un immeuble existant situé en site inscrit de la vallée de la Nonette. Le dossier est incomplet. Il est nécessaire de présenter des photographies et photomontages avec vues depuis la rive droite de l'Oise au Nord Ouest de l'immeuble et depuis le pont sur l'Oise (Ile). Cet immeuble étant d'une qualité architecturale plus intéressante que nombre de ses congénères sur le plateau Creillois, il serait souhaitable de conserver la silhouette par une meilleure intégration des antennes. Proposer une solution sur les façades en applique.</p> <p>Conseil : un nouveau dossier sera présenté en tenant compte des remarques du STAP.</p>
-------	-----------------------	---	------	------------	---